Cinquante-sixième année. - N ° 212 A Lundi 31 octobre 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 806

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

533 570 784 RCS Saint Etienne.
ETHIA.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 430000.00 EUR.
Adresse : Zone industrielle Du Bayon, 42150 La Ricamarie.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : 1°) La société absorbée « TEXPARTNER », SAS - capital : 137 500 € - siège social : LA RICAMARIE (Loire), ZI Du Bayon – RCS : SAINT ETIENNE : 532 895 489 2°) La société absorbante « ETHIA », SAS - capital : 430 000 € - siège social : LA RICAMARIE (Loire), ZI Du Bayon – RCS : SAINT ETIENNE : 533 570 784 Le montant de l'augmentation de capital effective de la société absorbante à l'issue de l'opération sera de 79 305 €. 3°) l'actif et le passif de la société « TEXPARTNER» dont la transmission à la société absorbante est prévue, s'élèvent à : Actif . : 2 470 703 € Passif. : 677 833 € ———————————————— Faisant ressortir un actif net de: 1 792 870 € 4°) Le rapport théorique d'échange est fixé à 13 750 titres de la société TEXPARTNER » pour 509 305 titres de la so¬ciété « ETHIA ». 5°) Le montant prévu, à titre indicatif, de la prime de fusion s'élève à 1 713 565 €. 6°) Le projet de fusion du 26 octobre 2022 a fait l'objet pour la société absorbante et pour la so¬ciété absorbée de dépôts, le 28 octobre 2022 au greffe du Tribunal de Commerce de SAINT ETIENNE. Le Président de la société Le Président de la société « TEXPARTNER » « ETHIA » M. Frédérick RIOU M. Frédérick RIOU..